

Comment se faire respecter sur son lieu de travail Une thématique toujours actuelle !

Comment se faire respecter sur son lieu de travail? Que faire lorsque ce respect n'est plus garanti et que les limites sont franchies? Ces questions sont souvent adressées aux associa-

tions du personnel de l'Etat. La FEDE ne reste pas les bras croisés et travaille résolument à la mise en place d'un dispositif efficace pour le règlement des conflits.

Parmi les différents jalons posés par la FEDE pour lutter contre le phénomène du harcèlement, un cours intitulé «Comment se faire

respecter sur son lieu de travail» sera proposé prochainement, à tous-tes les employé-e-s de l'Etat.

Ce cours aura lieu le 25.11 en français et le 02.12 en allemand au Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI)

Il s'agira de traiter la question du respect au travail, tant sous l'angle psychologique que juridique, en cernant bien les enjeux et en l'abordant aussi de manière très concrète, par des mises en situation. Renseignements et inscriptions : <http://www.fede.ch/informations/formation-cours/>. Attention, le nombre de places est limité et les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Parallèlement, la FEDE s'attache à négocier avec le Conseil d'Etat, pour que les associations de personnel de l'Etat soient systématiquement intégrées dans les négociations ayant trait aux questions de personnel. Le but est clairement de faire en sorte que ces associations soient considérées comme des partenaires incontournables et jouent un rôle de plus en plus actif, y compris dans la pro-

blématique de la lutte contre le harcèlement et de la prévention des conflits sur le lieu de travail.

Les discussions se poursuivent également dans ce sens, entre la FEDE et les représentants du Conseil d'Etat, dans le but de modifier le projet d'ordonnance mis en consultation au printemps 2011. Vu l'ampleur du phénomène, il est impératif de se doter d'un dispositif plus adéquat pour lutter contre le harcèlement et pour prévenir efficacement les conflits. La FEDE a notamment proposé de mettre en place une commission paritaire, qui puisse statuer sur les cas de harcèlement psychologique en toute indépendance (voir FEDE-Info n°36 : le harcèlement psychologique appelle des réponses plus crédibles !).